

PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 83/095 / du 2/2/1983
Portant nomination de Monsieur MAMBA
Noël Renaud en qualité de Directeur
du Centre National de Semences Améliorées.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n°82/176 du 17 Février 1982 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE ;

Article 1er. Monsieur MAMBA Noël Renaud, Ingénieur Agronome de 2° échelon, est nommé Directeur du Centre National des Semences Améliorées.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 2 février 1965

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Le Ministre des Finances

Marius MOUAMBENGA

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

X